

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017**

Afférents au Conseil Municipal

Séance du 24 avril

En exercice : 10

L'an Deux Mil Dix Sept

Présents : 8

Pouvoirs : 2

A VINGT-HEURES-TRENTE

Absents : 2

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULMIER Bernard, maire de BELLECHAUME.

Présents : B. PAULMIER, J.-L. DELAGNEAU, J. FAVOT, M. DELMOTTE BRETON, M. GAMBA PAILLERY, B. CHAVAGNAC, C. COUARD, M. MONIOT

Secrétaire de séance : M. DELMOTTE BRETON

Absents excusés : S. REMOND, P. BOUROTTE

Pouvoir : S. REMOND à J. FAVOT, P. BOUROTTE à M. DELMOTTE BRETON

**Ordre du Jour :**

- Création d'un poste d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- Attribution du marché des essais de garantie de la station d'épuration
- Approbation du rapport 2016 sur la qualité et le prix du service communal d'eau potable
- Attribution des subventions accordées aux associations
- Redevance 2017 d'occupation du domaine public pour les réseaux électriques et téléphoniques souterrains et aériens
- Décisions du Maire par délégation du Conseil municipal
- Questions diverses

\*\*\*

Après lecture par le Maire du compte-rendu de la précédente séance, les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu.

**N°1 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal voté le 27/03/2017;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint technique afin d'assurer les missions d'entretien des espaces, réseaux et bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE la création, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 d'un poste d'adjoint technique à temps complet soit 35/35<sup>ème</sup> heures hebdomadaires, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

- SE RESERVE la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi n°84-53 susvisée,

- Fixe la rémunération de cet agent sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique, correspondant à l'IB 347

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**N°2 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE PERMETTANT AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le poste de secrétaire de mairie créé en référence au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe requiert dorénavant davantage de compétences et de technicité

En conséquence, il est proposé de créer un nouvel emploi dont les caractéristiques seraient les suivantes :

-Niveau de recrutement : grade adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

-Temps de travail hebdomadaire : 35/35<sup>ème</sup>

-Fonctions : secrétaire de mairie et gérante agence postale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

VU la loi 84-53 du 26.01.1984 modifiée, notamment les articles 3-3 et 34,

VU l'évolution des besoins du service,

DECIDE de créer un poste de secrétaire de mairie relevant du grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe pour un temps de travail hebdomadaire de 35/35°

CHARGE le Maire d'assurer toutes formalités nécessaires au futur recrutement

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017

### **N°3 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES ESSAIS DE GARANTIE DE LA STATION D'ÉPURATION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse réalisée par le bureau d'études ARTELIA désigné comme maître d'œuvre de cette prestation les 3 offres reçues dans le cadre de la mise en concurrence visant à retenir l'entreprise qui assurera les essais de garantie de la station d'épuration communale. L'offre ayant reçu la meilleure note est celle de l'entreprise SGS Multilab dont le siège est situé à EVRY (91000).

Ainsi conformément au Code des marchés publics, et au regard de cette analyse, le Maire attribue ce marché à l'entreprise SGS pour un montant de 5 850 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RECONNAIT l'offre de cette entreprise comme la mieux disante,

- AUTORISE le Maire à signer ce contrat et tout document nécessaire relatif à ce dossier.

### **N°4 – APPROBATION DU RAPPORT SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le CCGT impose par son article L 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire nationale des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération,

-DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### **N°5 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2017**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDENT d'octroyer les subventions d'aide au fonctionnement aux associations qui ont sollicité l'aide de la commune selon la répartition suivante :

Amicale des enfants de Bellechaume	1 700,00 €
UNA	500,00 €
Institut Pasteur	200,00 €
Comité des fêtes de Bellechaume	1 800,00 €
Club des loisirs de Bellechaume	600,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Association sportive collège de Briennon	80,00 €
Association indépendante des parents d'élèves du collège de Briennon	100,00 €
Les restos du coeur	200,00 €
Bellechaume, son patrimoine, son histoire	400,00 €
AFSEP (scléroses en plaques)	100,00 €
Crèche Chailley	100,00 €
Collège J. Prévert Migennes	40,00 €
CIFA 89	100,00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>6 020,00 €</b>

- DISENT que ces montants seront mandatés sur l'article 6574 section fonctionnement.

### **N°6 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESEAUX ET OUVRAGES ELECTRIQUES 2017**

Conformément au décret 2002-409 du 26 mars 2002, pour les communes de moins de 2000 habitants,

Conformément à l'article L. 2322-4 du Code de la propriété des personnes publiques,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité FIXENT les tarifs de redevance pour occupation du domaine public facturée à ERDF-GRDF Yonne pour l'exercice 2017 à hauteur de 200 €, DISENT que ce montant est révisable chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

**N°7 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC OUVRAGES ET RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE**

Conformément à l'article R20-52 du code des P et T (décret 2005-1676 du 27 décembre 2005/JO du 29 décembre 2005),

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité FIXENT les tarifs de redevance pour occupation du domaine public facturée à ORANGE CSPCF pour l'exercice 2017 à hauteur de :

50,74 €/km d'artère aérienne,

38,05 €/km d'artère souterraine,

25,37 €/m2 pour toute installation au sol (cabine téléphonique, etc.)

Soit pour le patrimoine situé jusqu'au 31/12/2016 sur la commune de Bellechaume, la redevance 2017 s'élève à 311,00 €

-DISENT que ces montants seront révisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier par application de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

**DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Coupe des affouages 2017** : Afin de rattraper le fort retard pris par l'association d'insertion Vitavie attributaire du marché de coupe des affouages 2017, M. le Maire a confié une partie de la coupe à une société privée Eurl DEVECI (Sens) au prix de 20€ HT/ stère fagoté.

Pour 2018, il faudra sans doute prévoir de partager le travail entre Vitavie et une autre structure pour éviter de se retrouver dans cette situation.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Travaux de voirie** : les conseillers chargent M. le Maire de mener une consultation pour la création d'une voirie Chemin d'Avrolles et la réalisation d'un bi-couche au cimetière (accessibilité). L'attribution de ces travaux sera votée lors d'une prochaine séance du conseil. L'entretien de la voirie créée sera ensuite à la charge de l'intercommunalité.

Le robinet d'eau du cimetière sera également changé par un système d'arrêt automatique.

**Nouvelle porte de la salle des fêtes** : elle ferme mal, l'entreprise VARENNES qui l'a posé viendra pour une reprise.

**Terrain de foot à niveler** : M. le Maire n'a pas constaté d'ornière ou de trou à combler.

**Contrat de ruralité (géré par le PETR)** : une subvention de 42 000 € a été attribuée à la commune pour boucler le financement des travaux d'aménagement de la salle des fêtes (pour mémoire une autre subvention de 15 720€ avait été notifiée pour ces travaux par le Conseil Régional).

**Inauguration officielle de la station d'épuration** : la date est fixée au 23/06 à 19h

**Personnel communal** : Mr le Maire informe les conseillers qu'il a recruté Mr Rémy RIBALET à compter du 1<sup>er</sup>/05/2017 au poste d'adjoint technique en remplacement de Mr PAILLERY qui part en retraite.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE à 22H05****Ordre des délibérations prises :**

1	Création d'un poste d'adjoint technique au 01/05/2017
2	Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe permettant avancement de grade
3	Attribution du marché des essais de garantie de la STEP
4	Approbation du RPQS 2016
5	Attribution des subventions aux associations 2017
6	RODP réseaux électriques 2017
7	RODP Réseaux télécommunication électronique 2017

BOUROTTE Pierre	absent	FAVOT Jean	
CHAVAGNAC Bruno		GAMBA-PAILLERY Marielle	
COUARD Christophe		MONIOT Magali	
DELAGNEAU Jean-Luc		PAULMIER Bernard	
DELMOTTE BRETON Martine		REMOND Sylvie	absente